

Questions au Feuilleton

1.	1968-1969		1969-1970	1970-1971	1971-1972
	Le renseignement n'existe pas faute de chiffres.		\$5,311.01	\$2,688.02	\$116,987.21
2.	Année	Nom de l'entreprise	Montant	Objet	
	1968-1969 à 1969-1970.....	Le renseignement ne peut être obtenu....	Précisé ci-dessus	Le renseignement ne peut être obtenu.	
	1970-1971.....	McLaren Advertising Company.....	\$ 9,716.16	Réalisation de courts sujets filmés sur le programme canadien des tailles normalisées.	
		Hopkin Hedlin Ltd.....	107,271.05	Consultation relativement au projet de loi sur la concurrence.	
3.	1972-1973.....	Lawrence Marshall Productions.....	4,775.68	Réalisation audiovisuelle pour le ministère.	
		Vickers & Benson Ltd.....	54,010.92	Aide au ministère dans l'établissement et la mise au point de programmes d'information.	

COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE—
L'ADMINISTRATION

Question n° 439—M. Alexander:

1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'augmenter le montant annoncé récemment pour la Commission d'assurance-chômage et, dans l'affirmative, a) pour quelle raison, b) de combien?

2. Quels ont été les frais réels d'administration de la Commission d'assurance-chômage au cours des années 1971 et 1972 et quels sont les frais prévus pour 1973, et si ceux-ci ne sont pas les mêmes que pour 1972, pourquoi en est-il ainsi?

3. Combien d'argent a-t-on affecté aux services d'experts pour l'un ou l'autre des domaines de la Loi sur l'assurance-chômage au cours des années 1968 à 1972 inclusivement?

4. a) Combien d'ordinateurs sont utilisés par la Commission, b) où sont-ils situés, c) quel était le montant des épargnes prévues, d) combien de pannes se sont produites, e) quelles sommes supplémentaires a-t-on dépensées pour les ordinateurs depuis leur installation?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Il a été annoncé dernièrement que la Commission avait fixé le taux des cotisations ouvrières pour 1973 à \$1 par \$100 de rémunération assurable et que le taux maximum des prestations serait de \$107 en 1973. La Commission contrôle constamment les facteurs qui influent sur le taux des cotisations et si une modification s'impose, elle sera annoncée en temps opportun.

2.	1971	1972	1973
	Frais réels	Frais réels	Frais prévus
	\$86,098,000	\$119,587,000*	\$145,045,000

*Le chiffre de 1972 n'est pas encore définitif parce que les comptes de la Commission ne sont clos qu'à la fin de février.

L'augmentation des frais de 1972 à 1973 est attribuable à un ensemble de facteurs. Les hausses rapides des traitements prévus par les conventions collectives, des tarifs postaux et des loyers ont contribué à accroître les frais d'administration. Les améliorations apportées au service offert au public: personnalisation des contacts avec les prestataires, décentralisation des bureaux et mise au point du relevé d'emploi, influent également sur les frais d'administration. D'autres dépenses résultent de l'accroissement du nombre des agents de contrôle des prestations, des fonctionnaires de l'assurance et des commis aux demandes de renseignements à un niveau proportionné à la charge de travail.

3. Les honoraires de \$2,000 ou plus versés à des experts se sont chiffrés à: 1968 à 1969, \$120,792; 1969 à 1970, \$41,880; 1970 à 1971, \$328,301; 1971 à 1972, \$285,495; 1 avril-31 décembre 1972, \$68,018.

4. a) et b) La CAC dispose en propre de six ordinateurs, soit un dans chacun de ses centres informatiques qui sont situés à Ottawa, Moncton, Montréal, Belleville, Winnipeg

[M. Gray.]

et Vancouver. La CAC a également installé un mini-ordinateur à Saint-Jean (Terre-Neuve) qui sert de terminal à une ligne de télécommunication qui relie cette ville au centre principal de traitement de la région de l'Atlantique, à Moncton. La CAC a, à l'occasion, recours à des centres informatiques de l'extérieur pour traiter l'excédent de travail ou servir d'auxiliaires en cas d'urgence. A Vancouver et Winnipeg, on a ainsi recours à des installations commerciales qui disposent de machines Burroughs identiques aux nôtres. A Ottawa, on a eu recours, à l'occasion, à plusieurs des centres locaux de traitement pour exécuter des travaux de dépouillement statistique ou de recherche ainsi que pour tenir la comptabilité de la Direction des rentes sur l'État; c) La proposition originale d'automatiser le système de paiement des prestations d'assurance-chômage laissait prévoir une économie de \$2,000,000. Selon un rapport spécial préparé après la mise en application du système informatique et d'après le rendement du système manuel en 1967-1968, la Commission a réalisé en 1970-1971 une économie de \$1,841,000; d) Depuis le 1^{er} janvier 1971, il y a eu 75 pannes; e) Depuis 1970, l'accroissement de la charge de travail et les importantes modifications apportées aux méthodes de travail en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi ont exigé l'expansion des installations régionales. Le coût mensuel de location de matériel est passé de \$43,923 à \$65,842 au cours des trois dernières années. De plus, un sixième centre a été mis sur pied à Ottawa pour le traitement des statistiques du bureau central et l'élaboration de programmes. Le contrat signé en mai 1971 prévoyait un loyer mensuel de \$23,325. Le coût de la location des machines installées à Ottawa est actuellement de \$25,485 par mois.

LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES
RESSOURCES—LA POLITIQUE RELATIVE AU BILINGUISME

Question n° 466—M. Beaudoin:

1. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il une politique en matière de bilinguisme?

2. Quel est le nombre total et le pourcentage des employés de ce ministère qui sont a) unilingues anglais, b) unilingues français, c) bilingues?

3. En 1960, 1962, 1964, 1966, 1968 et 1970, quel était le nombre total et le pourcentage des employés du même ministère qui étaient a) unilingues anglais, b) unilingues français, c) bilingues?

4. Pour chaque année depuis 1960, quel a été le budget octroyé à ce ministère pour le développement du bilinguisme?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources m'informent comme suit: 1. La politique des minis-